



VOYAGE DANS LES ETOILES

Animé par l'association ADAES

A partir du CE1 et adultes

Programme de la soirée :

Présentation des constellations, de la mythologie, des points cardinaux et des différentes parties du ciel avec l'intérêt de chacune.

Animation sur la « mécanique du ciel » pour comprendre les mouvements apparents du soleil et des étoiles dans le ciel.

Pique-nique tiré du sac à partager

Explication sur le montage des instruments et le tour du ciel avec mise en évidence de la voie lactée, des constellations « repère », de la place des planètes, voir et vérifier les mouvements des astres dans le ciel.

Observation des objets du ciel : la Lune, Mars, Jupiter, Saturne, les amas d'étoiles, les autres galaxies, les nébuleuses.

Réponse aux questions.

Prévoir une lampe de poche par personne, un vêtement chaud et votre pique-nique. Les enfants restent sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur

Date : le 2 juin 2017 *En cas de mauvais temps la séance sera repoussée, vous serez avertis par email et/ou sms le 1^{er} juin du report de la date.*

Lieu et horaire : Rendez-vous à 18h30 Place du Vigen **87260 ST JEAN DE LIGOURE**

Merci de respecter l'horaire car dès 18h40 nous partirons pour 15 minutes de petites routes afin de nous rendre sur le lieu d'observation.

Participation aux frais : 8 € /participant (attention les enfants doivent être accompagnés d'un adulte participant)

Renseignement : Christelle : afep87.christelle@afep.asso.fr

Bulletin d'inscription ci-dessous à envoyer avant le 31 mai 2017 impérativement à :

Cathy BAYER (AFEP) – 56 rue de la Montjoie 45770 SARAN

Accompagné de votre règlement à l'ordre du Trésorier AFEP

X17.548.ACE VOYAGE DANS LES ETOILES (87) DU 2 JUIN

Nom de la famille :

Adresse :

Tél.* E-Mail :

***contact le jour de l'activité**

Inscription :

Nom/Prénom

Nom/Prénom

Nom/Prénom/Age de l'enfant

Nom/Prénom/Age de l'enfant

Nom/Prénom/Age de l'enfant

Nom/Prénom/Age de l'enfant

Soit _____ inscriptions x 8 € = _____ € ci-joint par chèque à l'ordre du trésorier AFEP

Une fois l'inscription validée, elle ne sera plus remboursable, sauf si l'annulation de l'activité est du fait de l'organisateur en cas du nombre d'inscrits insuffisant..